

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 19 (1931)

Heft: 359

Artikel: Carrières féminines : les carrières juridiques

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-260319>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

Lorsqu'une femme a appris
à lire, le problème du fémi-
nisme est entré dans le monde.
Marie d'EBNER ESCHENBACH.

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{lle} Emilie GOURD, Crêis de Pregny

ADMINISTRATION

M^{lle} Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest

Compte de chèques postaux 1.943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ORGANE OFFICIEL

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.-

ÉTRANGER... » 8.-

Le numéro... » 0.25

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir du 1^{er} juillet, il est
différé des abonnements de 6 mois (3 Fr.) relatives pour le semestre de
l'année en cours.

ANNONCES

La ligne ou son espace :

40 centimes

Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir du 1^{er} juillet, il est
différé des abonnements de 6 mois (3 Fr.) relatives pour le semestre de
l'année en cours.

Le Fonds de la Saffa

Après deux pleines années d'études, et près de trois ans après notre grande Exposition nationale du Travail féminin, une décision définitive vient enfin d'être prise relativement à l'emploi du bénéfice considérable qu'une administration impeccable de cette Exposition a fait réaliser aux femmes suisses. Par 22 voix contre 6 et 1 abstention, les 29 Associations féminines nationales organisatrices de la Saffa ont décidé, dimanche dernier, de consacrer ce bénéfice à la création d'un Fonds destiné à améliorer la situation économique et professionnelle de la femme en Suisse, au moyen de prêts et de cautionnements accordés à des femmes et à des organisations féminines. « Ces prêts, dit le projet de statuts, serviront principalement à la formation professionnelle après études ou apprentissages ; à la création ou à la reprise d'entreprises à compte propre ; à l'extension d'affaires existantes ; à des crédits de constructions. » Enfin il sera créé en connexion étroite avec ce Fonds des bureaux de renseignements et de conseils financiers pour femmes.

La place nous fait défaut aujourd'hui pour commenter cette décision si importante et les perspectives qu'elle ouvre à tant de femmes, et nous y reviendrons dans un de nos prochains numéros ; mais nous tenions à l'annoncer dès aujourd'hui à tous nos lecteurs, et avec d'autant plus de satisfaction qu'une opposition, provenant pour une très forte part de renseignements insuffisants ou d'une conception erronée des questions financières, s'était manifestée dans certains de nos milieux féminins suisses. La majorité de plus de deux tiers des Sociétés qui s'est prononcée en sa faveur prouve que les femmes organisées ont compris l'élan nouveau que la création de ce Fonds peut donner en Suisse au travail fécond et libérateur de la femme, et qu'elles ont su ainsi regarder avec confiance l'avenir, au lieu de se cantonner avec crainte sur les routes battues de la tradition. Un bravo à ces femmes progressistes qui ont su voir large et loin !

E. Gd.

Les élections espagnoles et les femmes

Nous sommes très heureuses d'apprendre que deux femmes en tout cas ont été élues aux Cortes constitutives de la nouvelle République à Madrid : Victoria Kent, la directrice des prisons, dont nous avons parlé à plusieurs reprises à nos lecteurs, et Clara Campoamor, également avocate, et qui, il y a deux ans, a représenté au Congrès suffragiste international de Berlin le Conseil suprême féministe espagnol, affilié à l'Alliance Internationale. On annonce encore que d'autres élections féminines se seront certainement produites en province, mais dont les résultats ne sont pas connus.

Comme nos lecteurs le savent, seuls les hommes ont participé à ces élections. Les nouvelles députées ont donc été élues par des suffrages masculins uniquement, ce qui est à relever, et des suffrages nombreux, puisque M^{lle} Campoamor citait le chiffre de 40.000 voix dans une de ses lettres à son amie M^{lle} Quinche, notre collaboratrice. Et, ainsi que nous l'avons déjà écrit ici même, et contrairement à une assertion opposée qui a paru dans certaine presse, il est certain que la nouvelle Constitution espagnole, telle qu'elle va être élaborée par ces Cortes, reconnaît le droit de vote aux femmes aux mêmes conditions qu'aux hommes. Encore un pays qui nous passe devant...

Décidément, n'est-ce pas, lecteurs ? « Il n'y en a point comme nous ! » ...

Lire en 2^{me} page:

E. Gd: Le féminisme yougoslave (suite et fin).
Message à deux collaboratrices.

En 3^{me} et 4^{me} pages:

Dora SCHMIDT: La XV^e Conférence Internationale de Travail (suite et fin).
Correspondance.
Nouvelles de Sociétés féminines.

En feuilleton:

Jeanne VUILLIOMENET: Que lisons-nous ?
M. CH: Une exposition de travaux d'élèves.

L'assurance-vieillesse et le referendum

Deux démarches parallèles s'accomplissent actuellement pour obtenir le referendum, c'est-à-dire l'obligation de soumettre à la votation populaire la loi sur l'assurance-vieillesse que notre Parlement vient de voter à une écrasante majorité. Fait curieux, sur ce champ de bataille peu glorieux se réunissent les armes de deux partis extrêmes: les communistes d'une part, pour combattre l'Etat, les libéraux de l'autre, pour paralyser les manifestations de l'Etat qu'ils ont dotées du nom d'« étatisme ». C'est l'argumentation de ces derniers que nous voudrions discuter.

On reproche avant tout à la loi de vouloir créer une assurance obligatoire pour tous, et on cite à l'appui les bons résultats de l'assurance-maladie, restée facultative. Se souvient-on, dans les milieux qui font opposition, que dès 1920, donc six ans après sa mise en vigueur, on a entrepris la revision de la loi sur l'assurance-maladie, afin de mieux connaître tous ceux qui restent en dehors de l'assurance tant qu'elle n'est pas obligatoire, et qui en ont le plus grand besoin ? Personne du reste ne forcera les vieillards « millionnaires » à toucher leur prime d'assurance — toute liberté est donc sauvegardée de ce côté-là.

L'autre point qui paraît inacceptable au Comité central du parti libéral-démocratique, c'est le fait d'une caisse centralisée pour cette assurance, excluant la participation des caisses d'assurance privées. Si nous sommes bien renseignés, ces caisses privées elles-mêmes ne désiraient nullement s'y associer, et surtout l'organisation de caisses décentralisées aurait créé un appareil infiniment plus lourd, plus coûteux, plus compliqué.

Le parti libéral-démocratique demande donc le referendum pour combattre la loi d'exécution; il lance en même temps une initiative afin de prélever, en attendant une nouvelle loi « acceptable », 25 millions par an sur le fonds d'assurance-vieillesse, et de les répartir entre les vieillards nécessiteux. Cette initiative ouvre à nouveau la porte au système d'assistance, qui tue le sentiment de la responsabilité, qui humilie celui qui reçoit et qui encourage l'intrigue et le mensonge.

Jusqu'à quand ce système serait-il destiné à durer ? Nul ne peut le dire, car il est impossible de prévoir à quel moment les législateurs fédéraux arriveront à formuler une loi qui convienne à tous. Nous risquons ainsi, pour une période impossible à déterminer, la création d'un état provisoire bien plus dangereux, au point de vue moral, que les principes contestés de la loi actuelle si minutieusement élaborée. Et pendant ce temps, tous les pauvres vieillards continueront à souffrir, s'ils ne meurent pas littéralement de faim, ainsi que ceux qui, par un sentiment de pudeur, ne veulent pas faire étalage de leur misère, tous ceux, enfin, qui, à la suite de la votation constitutionnelle de 1925, avaient le droit d'espérer une solution rapide du principe de solidarité et de prévoyance que renferme l'assurance sociale.

Nous espérons que cette obstruction politique, qu'elle vienne de l'extrême droite ou de l'extrême-gauche, aura le résultat qu'elle mé-



Cliché The Vote

Dame Mary Ann SCHARLIEB

L'une des premières femmes chirurgiens et gynécologues de Grande-Bretagne morte récemment à l'âge de 85 ans.

rite, et que l'électeur suisse, placé devant la décision, saura préférer un « tiens » à un demi « tu l'auras peut-être ».

A. LEUCH.

Carrières féminines

Les carrières juridiques

Les conditions exigées pour l'accès à la magistrature et la pratique du barreau ou du notariat varient suivant les cantons: certains cantons n'exigent ni études ni examens d'Etat, d'autres prévoient que les candidats doivent passer un examen d'Etat, mais n'exigent pas qu'ils possèdent un grade universitaire. Il faut noter cependant que, de plus en plus, même dans les cantons qui n'imposent pas cette obligation, l'usage s'est établi de faire des études universitaires lorsqu'on se destine au barreau ou à la magistrature.

Toutes les Universités suisses comprennent une Faculté de droit.

DES QUALITÉS NÉCESSAIRES À CEUX QUI VEULENT EMBRASSER UNE CARRIÈRE JURIDIQUE.

À côté des dons intellectuels et de l'énergie nécessaires pour toutes les études supérieures, ceux qui veulent embrasser une carrière juridique doivent posséder un esprit logique, la faculté de saisir rapidement les questions et le don d'observation. Un esprit pratique et certains dons d'organisation sont très utiles, car le juriste se trouve en général en contact avec la vie réelle.

L'avocat, en particulier, doit pouvoir parler et écrire avec facilité, avoir l'habitude de la société, l'esprit clair et vif, et surtout ne pas être timide. Il lui faut du tact, de la discrétion et de la compréhension pour ceux qui cherchent des conseils.

Ceux qui se destinent à la magistrature doivent y apporter de hautes qualités morales, telles que l'équité, l'objectivité et une impartialité absolue. En outre ils doivent posséder des connaissances psychologiques leur permettant de discerner les motifs cachés des actions humaines.

DES ÉTUDES EN GÉNÉRAL.

En règle générale, seule la maturité avec latin

donne le droit de se faire immatriculer dans les Facultés de droit. Les autres diplômes (Ecoles normales ou certaines écoles de commerce) ne sont admis que par certaines Universités, et celles-ci exigent en outre en général un examen complémentaire de latin.

Presque toutes les Universités délivrent, sur demande des plans d'études indiquant les cours qu'il est spécialement recommandé de suivre durant les différents semestres. Mais à côté des branches obligatoires, les étudiants en droit feront bien de chercher à élargir leur horizon en acquérant des connaissances dans des domaines connexes tels que l'économie politique, les finances, la sociologie, la psychologie, la médecine légale, la psychiatrie, etc. En outre, la sténographie, la dactylographie et quelques connaissances en comptabilité et en autres branches commerciales accessibles peuvent être utiles.

ÉTUDES À L'ÉTRANGER.

Lorsque leurs moyens le leur permettent, les étudiants devraient travailler pendant quelques semestres dans une Université étrangère, soit pour suivre les cours de professeurs célèbres, soit pour apprendre à connaître d'autres peuples et leurs institutions. On ne devrait en tous cas pas manquer d'étudier quelques semestres durant dans une université d'un pays parlant une des autres langues nationales de la Suisse, car le fait de posséder plusieurs langues est un grand avantage.

COÛT DES ÉTUDES.

Les études de droit durent au minimum 6 semestres jusqu'à l'examen universitaire final. Dans la règle, on compte 8 à 10 semestres. Les frais (sans l'entretien) sont de 280 à 300 francs par semestre. Les dépenses pour les études, y compris les finances d'examen et éventuellement l'impression de la thèse, se montent à 4 ou 5000 francs. À cette somme, il faut ajouter l'entretien de l'étudiant pendant le temps que durent ses études.

Il est difficile à un étudiant de trouver un gain régulier pendant ses études (les travaux d'écritures, leçons privées, etc., ne peuvent procu-

1 La Faculté de droit de Lausanne ne reconnaît aucun type de maturité fédérale.



rer qu'un gain accessoire). Pour essayer de gagner sa vie, tout en faisant des études sérieuses, il faut une grande énergie, jointe à une très bonne santé, et malgré cela, les études durent inévitablement plus longtemps. Les Suisses peuvent obtenir des bourses (accordées par l'Etat, les communes, les Universités ou des fondations particulières) et éventuellement aussi une dispense de finance d'inscription à l'Université. Les recteurs fournissent des renseignements à cet égard.

Cependant il faut noter que, plus que toute autre étude, les études de droit permettent des interruptions, sans qu'il en résulte d'inconvénients: aussi peuvent-elles être entreprises par des étudiants ne disposant pas d'un capital, ce qui est presque indispensable pour d'autres études (médecine, par ex.). Mais il faut, non seulement que l'étudiant puisse gagner sa vie, mais qu'il puisse encore mettre de côté de quoi subvenir à son entretien pendant les 2 ou 3 derniers semestres. S'il peut le faire, une interruption d'un an ou deux, pendant lesquels tout en gagnant sa vie, il travaillera seul, peut même lui être très profitable.

L'examen universitaire final est la licence ou le doctorat. A ce sujet, les usages diffèrent selon les Universités et les cantons. Là où un examen d'Etat est nécessaire, il est bon de le passer sitôt que les études terminées. Certains cantons exigent que les candidats fassent un stage pratique avant ou après cet examen.

(A suivre.)

Le Féminisme Yougoslave

(Suite et fin.)¹

Une troisième source de difficultés encore pour le développement de nos idées en Yougoslavie vient du fait que toute une partie de la population est musulmane (en Bosnie, le tiers; en Serbie du Sud, près de la moitié; en Monténégro, la dixième), et que, même là où l'on ne rencontre plus guère de musulmans, l'empreinte de la domination turque est restée sur la mentalité générale. Je ne crois pas cependant qu'il faille attribuer uniquement à l'influence de l'Islam les obstacles qui s'opposent en ces régions aux progrès du féminisme: au fond, comme le remarque M^{lle} Stebi (et comme le démontre aussi très bien M^{lle} Ceza Nabarouci dans une remarquable étude publiée par la revue *l'Egyptienne*), soit le Coran, soit la législation qui s'y rattache, sont d'inspiration libérale et accessible aux idées de progrès. Ce qui se passe actuellement en Turquie en est la meilleure preuve, et nous avons rencontré nous-mêmes à Sarajevo, je l'ai déjà dit, dans cette ville en partie musulmane, plus de compréhension et plus de sympathie pour nos idées que dans bien des régions de l'Europe occidentale! La loi religieuse musulmane, par exemple, assure des droits à la femme mariée, lui prescrit comme devoir fondamental l'éducation de ses enfants, sans l'empêcher nullement de gagner sa vie, ni de travailler à son développement intellectuel. Ce sont bien plutôt les interprétations données à cette loi au cours des siècles, qui ont été déplorables pour la femme, qui l'ont enfermée dans le harem au point qu'elle ne connaissait même pas les rues les

plus proches; qui ont entravé son instruction, soit en l'empêchant d'aller à l'école, soit en ne lui ouvrant que des écoles religieuses (*medrese*) noyées dans l'obscurité; soit en lui imposant le port de cet affreux voile que nous avons rencontré si fréquemment en Bosnie, alors qu'à Istanbul, il a presque disparu. Une preuve bien curieuse de ce que le port de ce voile est voulu par la coutume, et non par la religion de l'Islam, est que, il y a une trentaine d'années à peine, à Sarajevo, les femmes chrétiennes elles aussi se couvraient le visage de ce morceau d'étoffe! et pourtant, certes, ce n'est pas là une prescription de l'Evangile.

On voit donc les difficultés contre lesquelles le mouvement doit lutter dans le nouvel Etat. Et je n'étonnerai pas mes lectrices en leur disant que les féministes se sont attelées avec ardeur et persévérance à la tâche.

Elles ont compris elles aussi la vérité de la parole de Marie d'Ebner-Eschenbach, que porte en exergue ce numéro-ci du *Mouvement*, et ont accompli un gros effort du côté de l'instruction et de l'éducation des femmes. Partout les groupements féministes (*Zenski Pokret*) soutiennent le développement des lois scolaires et veillent à leur application, notamment en ce qui concerne les fillettes musulmanes, que l'on a tant de peine, en certains districts, à soumettre à la scolarité obligatoire. Et à côté des écoles officielles, les femmes ont créé et créent encore des écoles particulières, destinées à en seconder l'action, ou à en porter l'effort plus spécialement sur l'enseignement ménager ou professionnel. Nous en avons visité plusieurs, au cours de nos pérégrinations en Yougoslavie, à Beograd, à Sarajevo, à Zagreb, toutes intéressantes et bien comprises, et dont le type le plus perfectionné nous paraît être l'école ménagère paysanne de Zagreb. Car non seulement elle reçoit pour trois mois, dans une maison spacieuse et claire, en dehors de la ville, les jeunes filles et jeunes femmes des villages de la région, qui trouvent là un enseignement ménager, professionnel (tissage et broderie: deux de ces industries à domicile que les dons d'imagination créatrice si remarquable de la race rendent si artistiques), et maternel, celui-là, au moyen de cours de puériculture patronnés par l'Institut d'Hygiène; mais encore elle envoie ses professeurs en tournée de cours ambulants à travers les campagnes. L'une d'elles, une infirmière de la Croix-Rouge, à l'allure crâne et gaie, une de ces femmes que rien n'embarrasse quand il s'agit de mettre la main aux pâtes les plus diverses, avec laquelle nous déjeunons à l'Ecole d'un repas confectionné par les élèves et servi par elles, nous fait de ces tournées les plus pittoresques descriptions: comment elle part avec ses ames et bagages, matériel de cours, batterie de cuisine, métier à tisser, en petit bateau, sur la Save, pour aller s'installer dans quelque village en pleine campagne, souvent appelée par les paysans eux-mêmes, qui se rendent compte de la nécessité d'une éducation ménagère et professionnelle pour les femmes de leur ferme. Et ainsi, en contribuant à relever la valeur de la femme par son instruction, on fait indirectement œuvre féministe en luttant contre ce préjugé si ancré de l'infériorité féminine, ainsi les ménagères. Elles subissent leurs lectures — presque toujours des romans — plutôt que de les choisir, lisant tel bouquin parce qu'il leur a été offert, tel autre parce que leur cousine le leur a prêté; ainsi, sans méthode, sans fil conducteur, elles tournent des pages, lisent souvent en diagonale et ne retiennent rien de bien intéressant. Ce sont ces dévouées de romans sans grande valeur qui s'imaginent tenir une conversation d'intellectuelles quand elles vous demandent: «avez-vous lu le dernier de X?» Une lecture, pour être profitable, doit être faite dans la solitude, avec suite, avec calme, en prenant tout le temps voulu. Or, comment une ménagère ayant des enfants, peu de loisirs et souvent la tête fatiguée, trouverait-elle le moyen de lire des livres plus substantiels que des romans?

Les employés des commerces et des bureaux sont une élite parmi les travailleuses des professions non libérales. Elles lisent beaucoup, dit-on, mais ne sont pas assez difficiles dans le choix de leurs lectures. C'est dans ce monde-là que les lectrices délicates aiment les Dely, les Chantepleure, et autres auteurs de tout repos, mais de mince substance, et que les lectrices moins délicates dévorent tout ce qu'elles rencontrent. Pourtant, elles sont généralement intelligentes, et, puisque leur besogne journalière leur laisse la force d'aller au cinéma, elles trouveraient bien le moyen de tirer plaisir et profit de lectures plus fortes et plus enrichissantes. Pourquoi n'étudient-elles pas l'histoire de la littérature, par exemple, ou ne lisent-elles pas des biographies ou

des mémoires? Et pourquoi prétend-on que les classiques les ennuiant? Les ouvrières d'usine ont un travail fatigant et parfois abrutissant. A voir ce qu'elles lisent dans les trains, les trams, ou, à Paris, dans les bus et les métros, on estime qu'elles perdent leur temps et abiment leurs yeux sans retirer le plus mince profit intellectuel. Et certains livres sont franchement mauvais! Rentrées à la maison, elles ne lisent généralement pas. Il faut bien dire que, dans les familles nombreuses de la classe des travailleurs, on est fréquemment empiété dans des logis trop étroits, et que l'ouvrière qui voudrait lire calmement un livre réclamant toute son attention, ne sait où échapper au bruit des enfants ou au claquement des portes. Et beaucoup de mères n'encouragent pas leurs filles à lire, même des livres instructifs, oubliant, ou n'ayant jamais su, tout ce que l'on peut apprendre de bon en quelques années de lectures choisies ou substantielles.

D'autres femmes lisent plutôt pour se dis-

MESSAGE A DEUX COLLABORATRICES

M^{lle} Lucy DUTOIT

Notre amie M^{lle} Lucy Dutoit, membre du Comité du *Mouvement*, membre du Comité Central de l'Association suisse pour le Suffrage, présidente de l'Association vaudoise pour le Suffrage, et l'une des plus infatigables travailleuses pour notre cause en Suisse, vient d'accomplir ses quarante années de professorat à l'Ecole Vinet (Lausanne). Tous ceux qui savent de près ou de loin le don de soi-même et les capacités toutes spéciales qu'exigent quarante années d'une vie consacrée à l'enseignement, sans se laisser absorber pour cela dans une routine facile, mais en luttant au contraire de toutes ses forces, à côté du travail professionnel, pour toutes les bonnes causes — tous ceux-là sont avec nous pour exprimer à M^{lle} Lucy Dutoit leur gratitude et leur affection.

M^{me} GILLABERT

Nous sommes très heureuses d'annoncer que le Congrès international d'agriculture de Prague ayant distribué quatre prix de 500 fr. chacun pour les meilleurs travaux présentés à un concours sur les moyens d'améliorer la situation de la femme à la campagne, un de ces prix a été attribué à M^{me} Gillabert-Randin (Moudon). Il n'est pas besoin de présenter aux lecteurs et lectrices du *Mouvement* M^{me} Gillabert, l'active présidente de l'Association agricole des femmes vaudoises, si connue dans tous nos milieux comme suffragiste convaincue, et comme abstinente zélée, et nous savons que tous tiennent à se joindre aux chaudes félicitations que lui adresse notre journal, en espérant pouvoir plus tard donner ici même un aperçu des idées maîtresses de ce travail.



Clélie Schre Frauenblatt

M^{me} GILLABERT-RANDIN

mine, que j'ai signalé dans un précédent article comme un des obstacles essentiels à notre mouvement en Yougoslavie.

Dans les grandes villes, nombre de femmes, je l'ai déjà dit, ont fait des études supérieures: je ne compte pas toutes les femmes médecins, professeurs, avocates, pharmaciennes, ingénieurs, architectes... que j'ai rencontrées. Zagreb a ouvert dès 1892, bien avant Vienne, alors capitale de ce pays, un lycée féminin. Et cette idée a marché vite: une de nos gentilles hôtes de Beograd, elle-même professeur de français dans un collège, sœur d'une architecte, nous raconte que ses grands-oncles n'avaient jamais autorisé leur sœur, donc sa grand-mère, à aller à l'école, tant leur déplaît l'idée d'une femme instruite. En deux générations, quelle étape franchie! Les femmes musulmanes, elles aussi, travaillent dans ce sens: la Société «Gajret», qui nous a si bien reçues à Sarajevo, a à son actif la fondation d'écoles professionnelles, de foyers, de bourses, et toute cette nouvelle génération de jeunes femmes universitaires compte une bonne proportion de musulmanes.

Après l'effort pour l'instruction, pour l'accès aux carrières libérales, celui pour le travail social amène forcément les femmes au féminisme. La Yougoslavie ne fait pas exception à cette règle bien connue de nous toutes, et Beograd, Zagreb, Ljubljana, Dubrovnik, peuvent nous montrer des institutions essentiellement utiles: pouponnières, crèches, homes, Maternités, etc., dont quelques-unes sont

conçues selon les données les plus modernes, comme ce très belle Ecole maternelle de Beograd, à la lisière d'un grand parc public, qui reçoit de délicieux moutards, propres comme des sous-neufs dans leurs robes bleues et beiges. Tous ces groupements féminins à l'activité philanthropique et sociale sont fédérés dans le Conseil National des Femmes yougoslaves, sous la présidence très féministe de M^{me} L. Petkovitch. Et ainsi, peu à peu, nous arrivons aux préoccupations des féministes de tous les pays: questions économiques, droits civils des femmes, régime matrimonial, situation de l'enfant illégitime, prostitution (ce problème-là préoccupe spécialement les féministes des régions musulmanes, où, en raison de l'ignorance et de l'inaptitude au travail d'un trop grand nombre de femmes encore, il existe un contingent important de prostituées clandestines ou avouées, et où fonctionne la traite des femmes, souvent sous des formes peu connues, comme celle du mariage rituel). Et ainsi, également, et tout naturellement, les féministes yougoslaves en sont venues, comme celles d'autres pays, à la revendication à la fois base et couronnement de toutes les autres: celle des droits politiques.

Longtemps avant la guerre déjà, et dès 1901, la Société féminine de Ljubljana (Slovénie) avait collaboré aux revendications suffragistes des femmes autrichiennes de cette province; mais c'est vraiment à la constitution du nouvel Etat en 1919 qu'il faut faire re-

QUE LISONS-NOUS ?

Y a-t-il rien de plus beau qu'un beau livre? Ou rien de plus précieux et de plus propre à l'homme quel qu'il soit? — pour emprunter mon introduction à André Suarès.

La France est le seul pays où aient été fondés deux groupements de femmes bibliophiles. Par amour des beaux livres, non seulement les achètent-elles, mais encore, et c'est leur but principal, elles entreprennent de les éditer aussi artistiquement que possible. Les *Cent et une bibliophiles*, et les *Cent femmes amies du livre* réunissent ainsi des lectrices si éprises de beauté qu'elles veulent posséder leurs auteurs préférés dans des éditions créées par elles, plutôt que de se fier au goût d'un éditeur quelconque. Le groupe des Cent et une Bibliophiles a été fondé en 1926 et est présidé par une petite nièce de Lamartine, la baronne Brimont; sa présidente d'honneur est la princesse Marie de Grèce.

En Allemagne, depuis deux ans, est célébrée le 22 mars la *Journée des livres*, dont intéressant de chercher à comprendre les liens tout entier la valeur du patrimoine, du trésor national dû à des plumes allemandes. Cette année-ci, la Journée des livres a été consacrée à *Livre et à la Femme*. Il est intéressant de chercher à comprendre les liens étroits entre la lectrice et son livre, ou, pour mieux dire, entre la lectrice et l'enseignement tiré de son livre. Nous, les femmes, sommes souvent de grandes liseuses, étant plus sédentaires que les hommes et peut-être plus ten-

tes qu'eux de nous évader de nous-mêmes et d'échapper pour quelques instants à notre entourage habituel, quelque satisfaisant qu'il puisse être.

Pourquoi lisons-nous et que lisons-nous? Deux questions auxquelles il est malaisé de répondre. Méfions-nous des généralités et comprenons que les réponses à ces deux questions varient d'une femme à l'autre. On s'accorde à dire que les lectrices aiment les romans, mais qu'elles aiment mieux les recueils de nouvelles que ne le font les hommes, qu'elles sont de ferventes abonnées des bibliothèques publiques et des cabinets de lecture, qu'elles fréquentent les bibliothèques d'étude en aussi grand nombre que les hommes et qu'elles achètent volontiers des livres, quoique au petit bonheur tout souvent.

Pourquoi lisons-nous? Les unes lisent pour s'instruire et le crayon à la main. Elles sont peu nombreuses et sont toujours des femmes cultivées, ou désirant se cultiver, qui choisissent leurs lectures et ne les subissent pas. On pourrait peut-être poser ici en principe que tout livre qui ne vaut pas la peine d'être annoté ne vaut pas la peine d'être lu. Les lectrices cultivées lisent des biographies, des mémoires, des essais, des revues d'art, des livres traitant de questions sociales, des publications de lettres de gens célèbres, etc., etc., et ont certainement dans leur bibliothèque les rayons des classiques et des poètes. Ces femmes-là savent qu'un *livre de chevet* n'est pas du tout un livre à lire au lit pour s'endormir dessus.

D'autres femmes lisent plutôt pour se dis-

traire, ainsi les ménagères. Elles subissent

leurs lectures — presque toujours des romans

— plutôt que de les choisir, lisant tel bou-

quin parce qu'il leur a été offert, tel autre

parce que leur cousine le leur a prêté; ainsi,

sans méthode, sans fil conducteur, elles tour-

nent des pages, lisent souvent en diagonale

et ne retiennent rien de bien intéressant. Ce

sont ces dévouées de romans sans grande

valeur qui s'imaginent tenir une conversation

d'intellectuelles quand elles vous demandent:

«avez-vous lu le dernier de X?» Une lecture,

pour être profitable, doit être faite

dans la solitude, avec suite, avec calme, en

prenant tout le temps voulu. Or, comment

une ménagère ayant des enfants, peu de loisirs

et souvent la tête fatiguée, trouverait-elle le

moyen de lire des livres plus substantiels que

des romans?

Les employés des commerces et des bu-

reaux sont une élite parmi les travailleuses des

professions non libérales. Elles lisent beau-

coup, dit-on, mais ne sont pas assez diffi-

ciles dans le choix de leurs lectures. C'est dans

ce monde-là que les lectrices délicates aiment

les Dely, les Chantepleure, et autres auteurs

de tout repos, mais de mince substance, et

que les lectrices moins délicates dévorent tout

ce qu'elles rencontrent. Pourtant, elles sont

généralement intelligentes, et, puisque leur

besogne journalière leur laisse la force d'aller

au cinéma, elles trouveraient bien le moyen

de tirer plaisir et profit de lectures plus fortes

et plus enrichissantes. Pourquoi n'étudient-elles pas l'histoire de la littérature, par exem-

ple, ou ne lisent-elles pas des biographies ou

des mémoires? Et pourquoi prétend-on que

les classiques les ennuiant?

Les ouvrières d'usine ont un travail fatigant

et parfois abrutissant. A voir ce qu'elles

lisent dans les trains, les trams, ou, à Paris,

dans les bus et les métros, on estime qu'elles

perdent leur temps et abiment leurs yeux sans

retirer le plus mince profit intellectuel. Et

certaines livres sont franchement mauvais!

Rentrées à la maison, elles ne lisent généra-

lement pas. Il faut bien dire que, dans les

familles nombreuses de la classe des travail-

leurs, on est fréquemment empiété dans des

logis trop étroits, et que l'ouvrière qui vou-

drait lire calmement un livre réclamant toute

son attention, ne sait où échapper au bruit

des enfants ou au claquement des portes. Et

beaucoup de mères n'encouragent pas leurs

filles à lire, même des livres instructifs, ou-

bliant, ou n'ayant jamais su, tout ce que

l'on peut apprendre de bon en quelques an-

nées de lectures choisies ou substantielles.

Personne ne semble avoir pris la peine de

donner aux jeunes ouvrières le goût des lec-

tures sérieuses; on ne peut donc leur repro-

cher de lire peu ou de lire mal. Sont-elles

donc condamnées, les pauvrettes, à ne lire

que des bouquins d'une bêtise à faire pleu-

rer, ou d'une platitude à exaspérer, ou d'une

inconvenance regrettable? Un bibliothécaire

parisien que préoccupe la question des lec-

tures populaires disait: «Je veux que, si des

ouvriers m'arrivent les mains sales, ils em-

portent à lire des œuvres plus propres que

leurs mains.» D'autre part, combien de fem-

mes de condition aisée, qui auraient eu l'oc-